

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 21/09/2023

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	28	30	2

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et neuf minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne.

Étaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – THOMASSE Gabriel – SUIRE Sébastien – MAURY Jean-Pierre – BOIRON Noëlle – GEORGEL Sophie – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky – LATU Roland – THEVENET Roland – PICHON Gilles – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – GAYET Olivier – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – BOUCHET Roland – RENOARD Chantal – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Étaient excusés : CARRETIER Michel – CACLIN Philippe (donne pouvoir à PICHON Gilles) – CAQUINEAU Bernard – GARGOUIL Francis – BOIRON William (donne pouvoir à JEAN Gisèle) – SENELAS Rozeen

Étaient absents : VERGNAUD Sophie – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – LE GUERN Romain – POIRIER Gilles – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – BIBAUD André – BOCK François – LAFRECHOUX Joël – CHASSIN Julien – SAINT LAURENT Gérard – JARASSIER Michel – LEONET Frédéric

Observation :

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian
Administratifs : BOUCHE David, BRANGEON Anne, DALMON Enzo, LAURIN Pauline

Délibération n°285_27092023

Décision modificative n°2

Le Président propose la décision modificative suivante pour payer des factures de restauration morphologique du lit mineur de la Chaussée :

Investissement dépenses :

Compte 45411119 : Travaux Dive Aval CTMA : - 5 000 €
Compte 45411107 : Travaux Chaussée CTMA : + 5 000 €

Le budget reste équilibré en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote à l'unanimité pour :

- la décision modificative n°2 et DONNE pouvoir au Président d'exécuter la décision modificative.

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Le Président,
M. Philippe BELLIN
A Valence en Poitou, le 28/09/2023



AR Prefecture

086-200058832-20230927-285_27092023-DE
Reçu le 29/09/2023
Publié le 29/09/2023